

**Pôle Ressources Humaines et Développement Du Territoire**  
Sous-Direction de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

Site : 89 - Boulevard de la Marne à Auxerre

Affaire suivie par : Cellule Bourses

Tél. : 03 86 72 87 83

Fax : 03 86 72 85 29

E-mail : [bourses@yonne.fr](mailto:bourses@yonne.fr)

Auxerre , le 06 août 2018

OBJET : Dossiers de bourses départementales

Monsieur le Maire,

Cette année encore, malgré un contexte budgétaire contraint, le Département réaffirme son soutien aux familles icaunaises pour la scolarisation de leur(s) enfant(s).

Les dossiers de bourse départementale des Collèges sont disponibles dans tous les collèges et les Maisons Familiales Rurales du Département. Les dossiers destinés aux apprentis sont disponibles au CIFA et CFA d'Auxerre.

Dans ce contexte, toute demande de dossier faite en mairie devra être orientée vers l'établissement dont dépend le jeune. Les dossiers sont également téléchargeables sur le site internet du Conseil Départemental :

[www.yonne.fr](http://www.yonne.fr) – onglet sport et jeunesse (éducation et enseignement supérieur).

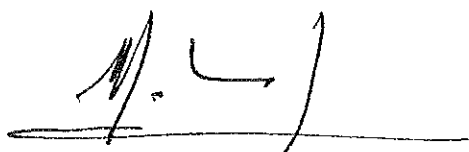
Je vous rappelle que les familles doivent renouveler tous les ans leur demande pour tous les enfants.

Vous trouverez également en annexe de ce courrier la procédure à suivre.

Je vous envoie sous ce pli, une affiche d'information relative aux différentes aides à la scolarisation ou à la formation attribuées par le Conseil Départemental que vous voudrez bien porter à la connaissance de vos administrés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil Départemental,



Patrick GENDRAUD

# ANNEXE

Les dossiers devront parvenir au Conseil Départemental :  
**avant le 15 OCTOBRE 2018 pour LES COLLEGIENS**  
(classes de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>)

Pour les jeunes sous **CONTRAT d'APPRENTISSAGE ou de**  
**PROFESSIONNALISATION**, les dossiers devront parvenir au  
Conseil Départemental

**avant le 31 décembre 2018**

*Les dossiers de bourse sont disponibles  
et téléchargeables sur le site internet du  
Conseil Départemental ([www.lyonne.com](http://www.lyonne.com))*

Pour les Bourses Mobilité

**vous voudrez bien orienter les usagers vers les  
services du Conseil Départemental :**

auprès de Madame LEGENDRE - ☎ 03.86.72.87.97

ou Madame PERRIET - ☎ 03.86.72.87.83